



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CSAMEN du 4 novembre 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le ministre,

Mesdames et messieurs,

Chers et chères collègues,

Notre déclaration liminaire se limitera aujourd’hui à deux sujets urgents et importants pour les personnels de notre ministère : les enjeux budgétaires pour l’Éducation nationale, et l’amélioration tant attendue des conditions de mise en œuvre de l’école inclusive.

Concernant les enjeux budgétaires, sans compter l’incertitude politique qui prévaut et le risque de débuter l’année 2026 en mode services votés, ou avec un budget plus dur encore que le projet en débat au Parlement, les perspectives posées par ce projet sont préoccupantes pour l’École publique.

Les hausses de dépenses consenties ne suffisent pas même à compenser le glissement vieillesse technicité, la hausse des prélèvements pour le compte à affectation spéciale pour les pensions de retraites (CAS pension) et la mise en œuvre de l’accord majoritaire pour la PSC des agents. La conséquence sera donc que les services publics en direction des jeunesse continueront de se dégrader. Comment dans de telles conditions préparer l’avenir du pays. La nation doit continuer à penser son avenir et donc ses jeunesse et les voies et moyens de leur donner aujourd’hui et demain du pouvoir d’agir.

Pour la CFDT, il faut « profiter » de la baisse démographique pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d’apprentissage des élèves et, en réalité, épouser enfin les effets délétères du quinquennat Sarkozy au cours duquel des postes d’enseignants ont été supprimés alors que le nombre d’élèves augmentait.

Ce sera une année blanche en terme salarial, la revalorisation des rémunérations est pourtant un levier de l’attractivité à ne pas négliger.

Dans le même temps, de nombreuses collectivités locales réduisent leurs dépenses en matière par exemple d’entretien et rénovation du bâti scolaire ou d’éducation culturelle, les

réductions budgétaires vont peser sur le service public d'éducation à la fois via le budget de l'État et via celui des collectivités territoriales.

La santé mentale des enfants et des jeunes est très peu abordée alors que les gouvernements successifs en ont fait une grande cause nationale et qu'une étude récente souligne les enjeux majeurs. Quand, dans notre pays, nous doterons nous enfin des moyens humains et budgétaires pour accompagner les personnes en souffrance ?

Au gré du turn-over ministériel, des coupes budgétaires, une orientation politique qui devrait être prioritaire et continue dans le temps est gravement négligée : il est urgent de rendre l'école résolument inclusive en donnant aux personnels les moyens, l'organisation, la conception des politiques éducatives permettant de réaliser l'inclusion dans de bonnes conditions pour les personnels, pour les élèves et leur famille.

Il faut des mesures d'urgence pour soutenir les professionnels.

Il faut des mesures structurantes pour sortir des injonctions paradoxales, pour mieux articuler, rapprocher l'éducation nationale et les établissements médicaux sociaux pour accompagner aux mieux les élèves dans leur scolarité, leur parcours de soin et in fine dans tous leurs progrès.

Il est temps de prendre le virage de l'accessibilité universelle non seulement des espaces publics mais aussi des apprentissages. Les élèves en situation de handicap, les élèves à besoin éducatifs particuliers ne sont pas des personnes à part, ils et elles ont droit à l'inclusion pleine et entière, ils ont droit à un système scolaire qui ne pense pas que compensation mais accessibilité universelle, ce qui ne dégradera en rien les parcours des élèves qui ne sont pas regardés comme en situation d'inclusion.

Nous proposons :

- la constitution ou la consolidation d'équipes d'appui ;
- un soutien effectif et rapide de la part de la hiérarchie ;
- des moyens budgétaires à la hauteur et disponibles rapidement pour un matériel adapté à l'élève en inclusion ;
- l'affectation de plus d'adultes dans les écoles et établissements pour permettre des accompagnements adaptés des élèves et de leurs familles.
- l'affectation de personnels spécialisés dans les écoles ou établissements pour assurer un accompagnement et une formation continue ;
- du temps et des espaces de dialogue professionnel ;
- du temps et de la capacité à concevoir une pédagogie accessible ;

- l'évaluation de chaque élève sur la base de sa progression individuelle avec un parcours adapté à ses aspirations, ses besoins et ses aptitudes ;
- l'accompagnement de l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques vers une conception universelle de l'apprentissage ;
- la réduction et le plafonnement effectifs, notamment en fonction de l'indice de position sociale (IPS) et du nombre d'élèves à besoins particuliers ;
- l'inscription de la dimension inclusive de l'École dans tous les modules de formation initiale et de formation continue ;
- la création, dans les écoles et les établissements scolaires, d'espaces d'accueil Cet accueil est temporaire parce qu'il s'inscrit dans le principe de l'inclusion et il peut bénéficier à tou·te·s les élèves. Cela suppose aussi la présence de personnel spécialisé : éducateur·trice et accompagnant·e d'élèves en situation de handicap spécialement formé·e ;
- l'ouverture d'unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) dans davantage de circonscriptions.

Construire une École pleinement inclusive nécessite aussi d'améliorer le statut des AESH. Les AESH doivent accéder à un statut de la fonction publique de catégorie B. La CFDT revendique l'amélioration des rémunérations et du cadre d'emploi des AESH, ainsi que la fin du temps incomplet imposé.

Parce que l'effectivité de l'École inclusive nécessite d'investir en moyens humains et financiers ;

Parce qu'accompagner des élèves en situation de handicap n'est pas un petit boulot d'appoint ;

Parce qu'AESH est un métier qui demande de la continuité et de la technicité, donc un métier qui s'apprend et requiert des temps dédiés de formation,

la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques revendique pour les AESH un statut de fonctionnaire de catégorie B avec tout ce que cela induit en matière de rémunération, de formation, de conditions de travail.

Il y a donc urgence à ouvrir des négociations sur l'accès à ce statut comme le réclame, depuis mai dernier, la pétition intersyndicale qui a recueilli près de 80 000 signatures.

Parce qu'améliorer les conditions de mise en œuvre de l'école inclusive est une urgence, une préoccupation majeure de nos collègues, nous appelons à déposer les cartables, pas les convictions la semaine du 17 novembre 2025 pour revendiquer ensemble une École inclusive, une École plus juste et émancipatrice.